Procès-verbal de séance Séance du 12 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le douze juillet à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 04 juillet 2017, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS:

Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Christian LECHEVREL, Séverine PASSAQUAY

Excuses:

Philippe GUICHARD (pouvoir à F. Khammar), Ghislaine LANOIR (pouvoir à D. Rey), Frédéric MERLET (pouvoir à D. Duclosson)

ABSENTS:

Nombres de membres :

En exercice: 11

Présents: 08

Votants: 11

Christian Lechevrel est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 14 juin 2017, à l'unanimité.

En raison de l'exceptionnalité de l'évènement, Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter un point à l'ordre du jour :

3/ Résiliation de la convention liant la commune au gérant du restaurant 'Le Saint-Germinois'

Délibération n° 2017/07/26

Programme de voirie 2017. Entreprise attributaire du marché de travaux

Rappel de la procédure adaptée de consultation appliquée au marché, via la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'AMP 74 :

- parution annonces légales les 08 juin (BOAMP) et 13 juin (Dauphiné 74) 2017
- date limite de réception des plis : vendredi 30 juin 2017 à 12h00
- ouverture des plis par la commission d'appel d'offres: vendredi 07 juillet 2017 à 8h30
- remise du rapport d'analyse des offres par GeoProcess agence d'Annecy, en date du 11 juillet 2017

Cinq offres ont été remises dans les délais (1 par voie électronique, 4 au format papier). Il s'agit des entreprises RANNARD TP et SER SEMINE pour le lot 1 (Terrassement), COLAS, EIFFAGE et SER SEMINE pour le lot 2 (Bordures et enrobé).

Selon les critères de jugement des offres (70% pour le prix et 30% pour la valeur technique) SER SEMINE a réalisé l'offre la moins disante pour le lot 1 (sans couvertine sur le mur de la mairie) et la mieux disante pour le lot 2.

Les travaux de voirie pour l'année 2017 (création d'un trottoir et travaux d'entretien sur voirie communale) sont ainsi confiés à la SAS SER SEMINE − 174 rue du Sorgia − 74270 Chêne-en-Semine, pour un montant global hors taxes de cent soixante-treize mille quarante-six euro et quinze cents (173.046,15€).

Majorité: 10 voix pour – 1 abstention (S. Passaquay)

Délibération n° 2017/07/27

Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie et travaux 2017 (SCDECI). Maîtrise d'œuvre

Rappel par Monsieur le Maire du rapport établi en 2016 par le SDIS de Haute-Savoie sur la non-conformité du réseau d'incendie de la commune et des engagements pris par le conseil municipal (inscription d'une réserve financière au budget principal 2016 puis 2017) pour réaliser les travaux nécessaires à une capacité de ressources en eau réglementaire.

Après recherche d'un bureau d'études compétent pour assurer la maîtrise d'œuvre d'une telle démarche, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de GéoProcess, d'Annecy (74). Sa mission consistera, en étroite collaboration avec le SDIS 74, à :

- élaborer l'état des lieux de la capacité de défense et du besoin,
- établir les actions à mener,
- élaborer les pièces administratives du marché travaux (DCE),
- suivre les travaux.

Cette opération de mise en conformité du réseau de défense incendie peut être lancée dès cette année 2017.

Taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre :

- 15,45% pour un budget prévisionnel de travaux de 50K€ hors taxes
- 9,28% pour un budget prévisionnel de travaux de 100K€ hors taxes

Les demandes de subventions potentielles seront sollicitées en conséquence auprès des partenaires financiers.

Unanimité

Délibération n° 2017/07/28

Bar Restaurant communal Le Saint-Germinois. Résiliation de la convention pour l'exploitation par affermage d'un établissement propriété communale.

Monsieur le Maire informe les membres présents que le restaurant communal est dorénavant fermé. Le gérant sera sollicité pour donner son préavis de départ, faute de quoi la commune résiliera de plein droit le bail signé le 8 juin 2016.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Aménagement des rythmes scolaires. En concertation avec le conseil d'école, une demande de dérogation a été sollicitée par le SIVU scolaire afin de modifier l'organisation de la semaine scolaire : classe sur 4 jours, avec suppression des cours le mercredi matin. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie a accordé cette dérogation, sous réserve de l'avis de la collectivité territoriale compétente en matière de transport scolaire. Dans cette attente, le SIVU scolaire n'officialise pas les nouveaux horaires de la rentrée
- Monsieur le Maire attire l'attention des membres du conseil municipal sur l'attitude désinvolte de quelques habitants en matière d'urbanisme. Il rappelle que la commune est couverte par un document d'urbanisme et que toutes constructions ou modifications sur une construction existante sont soumises à autorisation du Maire.
- Agenda CCUR fin août et début septembre, pour information.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h35

Le Maire, Alain LAMBERT